



La Ville de Paris se dote d'une police municipale

Paris est la seule ville en France qui ne possède pas sa propre police, les pouvoirs de la police générale étant détenus par le préfet de Paris, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.

À l'issue d'un audit sur la sécurité des Parisiens, lancé en juillet 2018, Anne Hidalgo, la maire de Paris, a décidé de créer une police municipale en 2020 pour « *lutter contre les infractions du quotidien* ».

La Maire de Paris pose néanmoins un préalable à cette mesure: que l'État s'engage, par un contrat pluriannuel signé avec la Ville, à maintenir les effectifs de la police nationale dans les commissariats.

Des missions complémentaires de la police nationale

La police municipale, au pouvoir contraventionnel, aura en veillant au respect des « *règles du quotidien* » un rôle pleinement complémentaire de celui de la Préfecture de police dont les missions prioritaires sont le maintien de l'ordre public, la lutte contre les

trafics, les agressions et les vols, la lutte contre la délinquance, et la lutte contre la menace terroriste.

La police municipale de Paris remplira les missions suivantes :

- Garantir la propreté des rues, en sanctionnant les dépôts d'ordures, les jets de mégots, le vandalisme, les épanchements d'urine, etc.
- Veiller à la tranquillité publique, en luttant notamment contre le bruit dans les rues et les espaces verts causé par des passants, des véhicules, des événements incontrôlés ou des installations professionnelles (climatisation, etc.).
- Protéger les citoyens dans leurs déplacements, c'est-à-dire assurer la sécurité routière (stationnement gênant, respect des voies de bus, des pistes cyclables, des espaces réservés aux vélos, etc.), la sécurité des piétons (refus de priorité, trottinettes électriques, etc.) et le respect des normes antipollution (vignettes Crit'air).

VIENT DE PARAÎTRE

« Silence chantier » : le Livre blanc qui va faire grand bruit

Dévoilé dans le numéro précédent d'Echo Bruit, le Livre blanc « Silence chantier » boîte à outils pour limiter les nuisances sonores des travaux publics, est désormais mis à la disposition de tous les acteurs de la construction. Cette mine d'informations ne demande qu'à être exploitée. Avec cet ouvrage la Société du Grand Paris fait le choix de capitaliser sur l'expérience acquise et de partager largement son expertise.



Pas moins de 300 chantiers de génie civil seront engagés d'ici à 2030 pour construire le nouveau métro. Bruit, vibrations, émissions de poussières... les travaux du Grand Paris Express font déjà l'objet de nombreuses mesures destinées à limiter les nuisances. Leur maîtrise constitue un enjeu majeur pour l'acceptabilité d'un projet dans un environnement densément peuplé.

L'intérêt du Livre blanc est qu'il traite la question des nuisances sonores dans toutes ses dimensions : technologique, organisationnelle, juridique ou politique. Il dégage des pistes d'innovation à chaque étape de la propagation du bruit.

Cette boîte à outils s'adresse à tout l'écosystème de la construction en France : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, bureaux d'études, collectivités locales et riverains.

Il a été rédigé par des professionnels indépendants, à savoir un enseignant-chercheur en design sonore (Roland Cahen, l'ENSCI-Les Ateliers, accompagné d'étudiants), un acousticien spécialisé dans les chantiers (Bertrand Masson du cabinet Impédance) et un designer (Gaël Hiétin/Atelier GH). La Société du Grand Paris a apporté sa contribution en présentant les dispositifs et méthodes déployés sur ses chantiers, en particulier sur la ligne 15 Sud.

470 Pages - Gratuit

Le livre blanc « Silence chantier » est téléchargeable en PDF : https://media-mediathèque.societedugrandparis.fr/permalinks/domain1/2019/01/17/1022-Livre_blanc_Silence_Chantier.pdf





Elle sera présente dans tous les quartiers, 24h/24, avec une attention particulière portée à la soirée et à la nuit car c'est à ces heures-là qu'il y a la plus forte attente des Parisiennes et des Parisiens.

La loi sur le statut de Paris, adoptée en février 2017, a d'ores et déjà doté la Maire de Paris des compétences de police municipale qui intéressent la sécurité des Parisiens dans leur vie quotidienne. Des évolutions réglementaires et législatives seront néanmoins nécessaires pour que les agents municipaux disposent d'un

statut à part entière de « *policier municipal de Paris* » et soient habilités sur l'ensemble de leurs champs de compétence.

Les effectifs municipaux dédiés à la sécurité des Parisiens ont été multipliés par trois en quatre ans, passant de 1 000 agents en 2014 à 3 200 agents en 2018. 200 recrutements sont d'ores et déjà envisagés pour 2020 pour une police municipale composée de 3 400 agents.

Pour en savoir plus : www.paris.fr

Les rues stéphanoises sous surveillance acoustique

Dans le cadre du projet « Smart City, ma ville connectée », Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne ont souhaité mettre en place une expérimentation visant à tester des solutions numériques pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

L'expérimentation baptisée S.O.F.T, acronyme de Saint-Étienne Observatoire des Fréquences du Territoire, va consister à installer un observatoire permettant de détecter

des anomalies sur l'espace public (verglas, inondation, dégradation, accident; etc.).

Pour le premier cas d'usage, une cinquantaine de micros seront déployés

par la Startup Serenicity de manière à couvrir le quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot. Grâce à des algorithmes, les micros seront capables de détecter les sons liés à des accidents, des incivilités ou des actes de vandalisme. En cas de bruit inhabituel, une alerte sera alors déclenchée. Via les caméras de surveillance les services concernés (Police municipale, Pompiers, Voirie, etc.) pourront vérifier son bien-fondé et intervenir le cas échéant très rapidement. Il va sans dire que les capteurs ne détectent que la signature sonore et pas les conversations des passants. Si cette première phase donne satisfaction, cette expérimentation, unique en France, pourrait être étendue à toute la Ville.

Le projet de Serenicity est l'un des 22 projets numériques cofinancés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir ville et territoires durables et solidaires qui dote Saint-Étienne Métropole de 2,2 M € pour développer le concept de « ville connectée ».

Commande à distance de l'éclairage public, internet des objets, gestion raisonnée des consommations d'eau des foyers... sont autant de projets qui devraient voir le jour dans les années à venir. Ainsi, d'autres partenariats sont à l'étude. Avec Suez, par exemple, pour comprendre la consommation d'eau des ménages. Des applications mobiles telles « Mobilisé », qui permet aux habitants de Saint-Étienne d'envoyer des images et des informations concernant des travaux ou des incivilités en ville contribueront également à collecter des données utiles à une gestion plus écologique de la Ville.

* L'installation des capteurs prévue le 9 mai a été reportée. La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) souhaite disposer d'informations complémentaires pour valider le dispositif.

Pour en savoir plus : www.serenicity.fr

